

## RECOMMANDATIONS DU CERCLE DE L'INDUSTRIE SUR LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE L'UE

### UNE STRATEGIE INTEGREE ET COMPETITIVE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET DE L'EMPLOI

#### Résumé

Le Cercle de l'Industrie est un lieu de dialogue et d'échanges qui rassemble les Présidents de 32 grandes entreprises industrielles ainsi que des hommes politiques français. Il vise à promouvoir le rôle de l'industrie dans le débat public à l'échelle nationale et européenne. En 2009, les entreprises membres du Cercle de l'Industrie ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 800 milliards d'euros et emploient près de 3 millions de personnes.

Les membres du Cercle de l'Industrie sont convaincus que la compétitivité industrielle, dont l'impact sur le PIB, l'emploi, la balance commerciale et l'ensemble de la société européenne est majeur, se situe au cœur de la croissance et de la prospérité de l'UE. A ce titre la mise en place d'une **stratégie intégrée ambitieuse**, fondée sur un large consensus entre tous les acteurs, publics et privés, est impérative.

**En premier lieu**, le Cercle de l'Industrie considère qu'une politique industrielle nécessite la mise en œuvre d'un cadre politique et législatif intégré, axé sur la compétitivité.

- **Sur le plan horizontal, le « Mieux légiférer »** est un défi majeur qui doit être relevé. **La cohérence entre les politiques publiques d'une part, et entre les décideurs politiques d'autre part, devrait être améliorée.** Les objectifs fixés dans la Stratégie « Europe 2020 » devraient être intégrés à toutes les politiques impactant l'industrie (notamment à l'élaboration et la mise en œuvre des règles européennes en matière de concurrence). Cela implique une meilleure coordination entre les décideurs politiques, à la fois au niveau national et européen. De plus, **les objectifs de compétitivité devraient être davantage pris en compte en amont du processus décisionnel.** Les études d'impact, dont l'utilité est reconnue, devraient néanmoins être conduites de manière plus flexible, plus transparente, et être révisées tout au long du processus de décision. **La compétitivité externe des entreprises européennes n'est pas suffisamment prise en compte.** Le Cercle de l'Industrie appelle la Commission européenne à appliquer systématiquement le *competitiveness proofing*, et à identifier, via des *benchmarks*, les initiatives de pays tiers qui ont eu un impact positif sur leur industrie. Par ailleurs, le soutien massif de certains Etats tiers à leurs entreprises dans certains secteurs stratégiques conduit à des conditions de concurrence déloyale pour les entreprises européennes. Le Cercle de l'Industrie demande à la Commission d'identifier ces pratiques (via un observatoire des aides publiques dans les pays tiers) et de prendre des mesures en conséquence, comme l'assouplissement de la politique de concurrence de l'UE (par exemple, l'activation de la *matching clause* de l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la R&D et l'innovation devrait être facilitée).



- **Une approche similaire devrait être adoptée au niveau sectoriel.** L'UE identifie actuellement certains secteurs et technologies stratégiques qui bénéficieront d'un soutien spécifique. Le Cercle de l'Industrie souligne que cette identification devrait être **fondée sur des critères objectifs, clairs et transparents**. La Commission devrait ensuite **mettre en œuvre les stratégies appropriées, en coopération avec les parties intéressées**, rassemblées au sein de groupes consultatifs. Enfin, au-delà du processus décisionnel, **il faut créer des synergies entre les acteurs publics et privés**. La Commission européenne devrait encourager activement la coopération et la cohérence entre les Etats membres sur les secteurs stratégiques, en soutenant les initiatives transnationales (notamment via l'adaptation des règles en matière d'aides d'Etat). Les projets collaboratifs/transnationaux entre entités privées (grandes entreprises et PME) et entre entités publiques et privées devraient également être soutenus.

**En second lieu**, certaines politiques de l'UE qui visent à soutenir l'offre et à aider les entreprises à gagner des parts de marché, ont des répercussions très fortes sur la compétitivité industrielle. A ce titre, la Cercle de l'Industrie invite la Commission à se concentrer en particulier sur :

- **la politique de soutien à la R&D et à l'innovation**, qui devrait être une priorité majeure. Les pouvoirs publics devraient s'assurer **que le cadre politique et juridique global soit prévisible, favorable à l'innovation, et adapté** à ses spécificités (comme la difficulté, pour les projets innovants, de passer la « vallée de la mort »). En outre, il est essentiel de **faciliter l'accès des entreprises aux financements disponibles**. Les membres du Cercle de l'Industrie soutiennent les propositions de la Commission concernant le prochain Cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, et plus encore, le programme « Horizon 2020 » : ils appellent le Conseil de l'UE et le Parlement européen à envoyer un signal clair en entérinant le niveau de financement et les mesures de simplification proposées. Le Cercle de l'Industrie est favorable au développement de mécanismes de financement alternatifs (tels que les *project bonds* et les partenariats public/privé). **L'adaptation des compétences professionnelles aux métiers techniques à forte valeur ajoutée** est un facteur clé de performance pour les entreprises en termes de R&D et d'innovation. Le Cercle de l'Industrie accueille favorablement le « paquet emploi » de la Commission européenne et invite celle-ci à se concentrer sur les compétences et les emplois liés aux sciences, aux mathématiques, aux technologies et à l'ingénierie ;
- **la mise en œuvre et la supervision du marché unique** : les institutions européennes devraient se concentrer sur **la bonne application des règles existantes en matière de marché intérieur**, notamment en surveillant les performances des Etats membres dans ce domaine. De plus, **le système européen de protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) doit être renforcé** : la Commission devrait étendre le champ de la législation en vigueur aux secrets d'affaires. Les membres du Cercle de l'Industrie sont également concernés par la mise en œuvre des DPI, en particulier la lutte contre la contrefaçon. Ils invitent la Commission à créer une « liste noire » afin d'exclure des procédures d'appels d'offres publics les entreprises européennes condamnées pour violations de DPI ;
- **la contribution de la politique commerciale à la compétitivité externe de l'UE** : tout projet d'accord négocié par la Commission avec un Etat tiers devrait être fondé sur une **évaluation transparente et équilibrée de son impact potentiel**. La consultation des entreprises appartenant aux secteurs concernés est un préalable indispensable. L'UE devrait être capable d'assurer **un level playing field** entre ses entreprises et celles des pays tiers, en intégrant le principe de **réciprocité**. Le Cercle de l'Industrie soutient l'initiative de la Commission relative à l'accès des pays tiers aux marchés publics dans l'UE. Par ailleurs, il est important que l'UE réagisse de manière rapide et efficace contre les pratiques commerciales déloyales des Etats tiers. Les instruments existants en droit de l'UE devraient être mis en œuvre avec vigueur.